

G9 - LA FRANCE : LES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. 1 page 246 : « Une frontière surveillée dans un sens : la frontière France-Andorre »

Doc. 2 page 247 : « Le Léman Express : premier TER transfrontalier entre la France et la Suisse »

- Les contrôles effectués par les douanes françaises à la frontière franco-andorrane témoignent d'une volonté de contrôler les flux commerciaux qui la traversent. La mise en service du Léman Express, sorte de RER transfrontalier dans la région de Genève et du Lac Léman, montre que des États – comme la Suisse et la France – peuvent aussi coopérer de part et d'autre de leurs frontières.
- Les **territoires transfrontaliers** (territoires organisés autour d'une frontière ouverte entre deux pays) de la France, en métropole comme en outre-mer, sont aujourd'hui très intégrés dans l'Union européenne et dans la mondialisation. Ces territoires se caractérisent par des échanges et des mobilités intenses avec les pays voisins. Si l'Union européenne favorise les coopérations transfrontalières, les dynamiques que connaissent ces territoires transfrontaliers sont très inégales.
- **Problématique : Pourquoi les territoires transfrontaliers français sont-ils inégalement dynamiques et intégrés à l'Union européenne et à la mondialisation ?**

I. Des territoires animés par des échanges

Doc. vidéoprojeté : « Des frontières françaises d'inégale longueur »

Doc. vidéoprojeté : « Mobilités et dynamiques des territoires transfrontaliers en France »

Consigne : En confrontant les documents, vous montrerez que les frontières ouvrent la France sur le monde, que ces frontières sont désormais ouvertes et traversées par des mobilités nombreuses.

Point méthode : Confronter deux documents

- confronter signifie « rapprocher pour comparer » : le plan ne doit donc jamais séparer les documents dans deux parties différentes
- chaque partie doit donc comprendre des références aux deux documents, des apports de connaissances pour expliquer et des critiques des documents

A. Des frontières ouvrant la France sur le monde

- Les frontières terrestres de la France métropolitaine couvrent une distance de 2 900 km de longueur. L'hexagone partage ses frontières terrestres avec huit pays : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Espagne et Andorre. Les frontières les plus longues sont celles avec l'Espagne (623 km) et avec la Belgique (620 km).
- En métropole, les frontières terrestres les plus courtes sont avec les États voisins de petite taille : 5,5 km avec Monaco, 57 km avec l'Andorre, 73 km avec le Luxembourg.
- En outre-mer, la Guyane dispose de 730 km de frontières terrestres communes avec le Brésil et de 510 km de frontières terrestres communes avec le Suriname. L'île de Saint-Martin, dans la mer des Caraïbes, est partagée entre la France et les Pays-Bas : la frontière fait 10 km de long.

B. Des frontières qui sont désormais ouvertes

- Les espaces frontaliers, longtemps considérés comme des zones fermées, sont désormais ouverts. Les infrastructures de communication connectent les territoires avec les pays voisins : tunnel du Mont Blanc (1965), tunnel sous la Manche (1994), pont sur l'Oyapock entre la Guyane et le Brésil (2017), lignes ferroviaires à grande vitesse (Thalys vers Bruxelles et Amsterdam).
- Néanmoins, certaines sections sont encore absentes dans le **réseau transeuropéen de transport** (programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne) comme le tronçon Montpellier-Perpignan de la LGV Nîmes-Barcelone. Les projets de grandes infrastructures de transport transfrontalières, comme la LGV Lyon-Turin, peuvent également être sources de conflit (en matière environnementale, en matière de financement).

C. Des mobilités rendant les frontières dynamiques

- Les **mobilités pendulaires** (déplacements quotidiens des individus entre leur domicile et leur lieu de travail) locales jouent un rôle clef dans la dynamique des territoires transfrontaliers. Chaque jour, près de 400 000 résidents venant de France traversent les frontières pour aller travailler dans un pays limitrophe : ces frontières constituent donc des **interfaces** (bande plus ou moins large, assurant le contact entre deux territoires).
- La Suisse est la première destination des **travailleurs transfrontaliers** (individu dont le lieu de résidence et le lieu de travail se situent dans deux États limitrophes), du fait des salaires nettement supérieurs à ceux de la France. Elle est suivie du Luxembourg, pour les mêmes raisons, de l'Allemagne et de la Belgique. Ces trois pays étant situés dans l'Union européenne et dans l'**espace Schengen** (zone de libre-circulation au sein de l'UE), il n'existe pas de contrôle au moment de franchir les frontières. Seuls 10 000 actifs résidant à l'étranger – majoritairement des Belges – viennent travailler en France, signe qu'elle n'est pas très attractive. Par contre, des flux de migrants clandestins sont particulièrement surveillés à la frontière franco-italienne (entre Menton et Vintimille) et à la frontière franco-brésilienne (au niveau du fleuve Oyapock).

II. Des coopérations transfrontalières fortes

Doc. vidéoprojeté : « Mobilités et dynamiques des territoires transfrontaliers en France »

Doc. vidéoprojeté : « Les coopérations transfrontalières en France »

Consigne : En confrontant les documents, vous montrerez que les territoires transfrontaliers mobilisent plusieurs acteurs, que l'Union européenne pilote la coopération transfrontalière et qu'elle finance des infrastructures et des projets.

Point méthode : Confronter deux documents

- confronter signifie « rapprocher pour comparer » : le plan ne doit donc jamais séparer les documents dans deux parties différentes
- chaque partie doit donc comprendre des références aux deux documents, des apports de connaissances pour expliquer et des critiques des documents

A. Des territoires mobilisant plusieurs acteurs

- Les territoires transfrontaliers mobilisent différents acteurs, publics et privés. Les acteurs publics (Union, européenne, État, collectivités territoriales) et les acteurs privés (entreprises, société civile) interagissent pour dépasser les obstacles de nature juridique ou institutionnelle (différences législatives de part et d'autre de la frontière) à la coopération interétatique.
- La **gouvernance transfrontalière** (dispositif institutionnel permettant de faire coopérer divers acteurs publics et privés par-delà des frontières) s'est notamment développée grâce au processus d'intégration européenne, c'est-à-dire le processus d'intégration des États et des territoires au sein de l'Union européenne.

B. L'UE pilote la coopération transfrontalière

- L'UE institutionnalise la **coopération transfrontalière** (partenariat entre les acteurs publics et privés, séparés par une frontière d'État, et dont les actions interviennent aux échelles régionales et locales, de part et d'autre de cette frontière). Depuis la création du **FEDER** (Fonds européen de développement régional) en 1975 et les programmes d'initiative communautaire **Interreg** (programmes pluriannuels lancés par l'UE en 1990 et financés par le FEDER pour soutenir les projets de coopération territoriale entre les collectivités des États membres) à partir de 1990, l'UE favorise l'émergence de structures de coopération transfrontalière aux échelles régionales (Communauté de travail des Pyrénées) et locale (Eurocité basque).
- En 2006, elle fonde les groupements européens de coopération territoriale (GECT) dont l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, créée en 2008, le parc marin international franco-italien des Bouches de Bonifacio en 2010 ou le parc européen *Alpi Marittime*-Mercantour créé en 2013.

C. L'UE finance les infrastructures et les projets

- L'Union européenne finance également des infrastructures transfrontalières dans des domaines aussi variés que les transports ou la santé. Par exemple, l'UE a financé une partie de l'hôpital franco-espagnol de Puigcerdà, ouvert en 2014 en Cerdagne, ou une partie du Léman Express, un RER transfrontalier franco-suisse inauguré en 2019.
- À l'échelle urbaine, certains projets d'aménagement confortent les coopérations et intègrent les territoires situés de part et d'autre d'une frontière : c'est le cas du « Jardin des Deux Rives », inauguré en 2014, qui relie Strasbourg et Kehl (la ville allemande située en face de Strasbourg de l'autre côté du Rhin) par une passerelle au-dessus du Rhin, en complément de la ligne D du tramway de l'agglomération strasbourgeoise.

III. Des territoires inégalement dynamiques

Doc. vidéoprojeté : « Mobilités et dynamiques des territoires transfrontaliers en France »

Doc. vidéoprojeté : « Les coopérations transfrontalières en France »

Consigne : En confrontant les documents, vous montrerez certains territoires transfrontaliers sont dynamiques, que certaines agglomérations transfrontalières polarisent les migrations mais que certaines zones transfrontalières sont en déprise.

Point méthode : Confronter deux documents

- confronter signifie « rapprocher pour comparer » : le plan ne doit donc jamais séparer les documents dans deux parties différentes
- chaque partie doit donc comprendre des références aux deux documents, des apports de connaissances pour expliquer et des critiques des documents

A. Des territoires transfrontaliers dynamiques

- De nombreux territoires transfrontaliers sont dynamiques. Ils bénéficient d'un contexte économique favorable, d'infrastructures permanentes ou d'une proximité culturelle des deux côtés de la frontière. Certains connaissent une forte croissance de la population, comme dans la vallée de l'Arve (entre Genève et Chamonix) ou autour de Morteau (dans le Jura).
- D'autres espaces transfrontaliers cumulent croissance démographique et croissance de l'emploi. C'est le cas autour de Genève (dans le Genevois français et dans le Chablais), sur le littoral près de la frontière espagnole (autour de Bayonne et de Perpignan) ainsi qu'autour des grandes métropoles françaises comme Lille ou Strasbourg.

B. Des agglomérations qui polarisent les mobilités

- Cinq agglomérations polarisent l'essentiel des mobilités transfrontalières. Elles attirent les actifs résidant en France par leur dynamisme économique et les salaires plus élevés du Luxembourg, de la Suisse ou de Monaco. Pour les résidents français, il est plus simple d'aller travailler au Luxembourg, qui est dans l'UE, qu'en Suisse ou qu'à Monaco.
- Parmi ces agglomérations, on trouve :
 - Genève dont les **navetteurs** (personnes ayant un emploi situé dans une commune différente de leur commune de résidence et faisant des déplacements quotidiens pour se rendre sur leur lieu de travail) sont originaires de Haute-Savoie et de l'Ain ;
 - Luxembourg dont les navetteurs viennent de Thionville, Longwy et Metz ;
 - Bâle, en Suisse, dont les navetteurs viennent de Mulhouse et Saint-Louis ;
 - Monaco, dont les navetteurs viennent de la Côte d'Azur de la région de Nice.

C. Des zones transfrontalières qui sont en déprise

- Mais plusieurs zones connaissent une déprise démographique et une diminution de l'emploi. Un contexte économique difficile (comme la désindustrialisation ou le chômage) et l'absence de connexion avec les grands axes de transport renforcent la **marginalisation** (situation dans laquelle un territoire est très à l'écart des parties les plus dynamiques du reste du territoire).
- C'est le cas de zones d'emplois dans les Ardennes au niveau de la frontière avec la Belgique, ou en Moselle, près de la frontière avec l'Allemagne. Cette situation concerne aussi des secteurs montagneux enclavés dans le Jura, au cœur des Alpes et au centre des Pyrénées.

Conclusion

- Les frontières françaises sont de plus en plus traversées du fait de leur inscription dans l'espace Schengen et du fait de l'essor des mobilités transfrontalières. Par conséquent, les territoires transfrontaliers doivent être aménagés : ils le sont notamment par des programmes de coopération transfrontalière, encouragés et en partie financés par l'Union européenne.
- Mais ces territoires sont contrôlés par les douanes ou la police aux frontières, qui filtrent les flux et ils sont inégalement dynamiques : les agglomérations transfrontalières sont des espaces dynamiques.